



Délégation Centre-Val de Loire

## Le directeur

Affaire suivie par : **Sylvain CORRE**  
Tél. : **02.38.78.94.84**  
Courriel : [sylvain.corre@cnfpt.fr](mailto:sylvain.corre@cnfpt.fr)

Orléans, le 27 août 2024

NOTE à l'attention de  
**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Services,**  
**Mesdames et Messieurs les Secrétaires de Mairie,**  
des collectivités et établissements publics  
de la région CENTRE-VAL DE LOIRE

**Objet : seconde campagne de PRE-INSCRIPTION des candidats à une préparation à un concours ou à un examen professionnel**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la délégation Centre-Val de Loire du CNFPT ouvre la seconde phase du recensement 2024 pour les inscriptions aux préparations aux concours et examens professionnels qui seront mises en œuvre courant 2025/2026.

Les inscriptions aux préparations aux concours et examens recensés au cours de cette seconde phase seront ouvertes **du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2024**.

Ce recensement, pour l'ensemble des filières, s'appuie sur le calendrier prévisionnel des concours et examens organisés par les Centres départementaux de gestion mis à jour.

L'organisation systématique de tests d'orientation pour tous les concours et examens (à l'exception des concours sur titres) permettra de proposer un parcours de formation adapté aux besoins de chaque agent.

Ces tests auront lieu en présentiel pour les agents de catégories C, la semaine du 2 décembre 2024 ; et seront maintenus entièrement à distance sur la plateforme FORMADIST pour les catégories A et B, la semaine du 25 novembre 2024.

Les résultats obtenus aux tests de positionnement orienteront les candidats :

- soit vers un accès direct en préparation ;
- soit vers un accès à une formation dite « Tremplin », de catégorie A, B et C. Il s'agit d'un parcours en amont d'une préparation. Tremplin est proposé aux agents dont le résultat aux tests permet de supposer qu'ils aborderont ensuite la préparation dans de meilleures conditions ;
- soit, pour les agents de catégorie C, vers le PASS FORMATION ;
- soit, pour les agents de catégories A et B, vers une « redéfinition » du projet de concours lorsque les résultats aux tests ne permettront pas de mettre en œuvre, dans l'immédiat, le projet visé.

.../

La plaquette de présentation de l'offre proposée pour les années 2025/2026 vous indique les périodes de tests et de formations Tremplins, les grades ouverts au recensement et les codes à utiliser pour l'inscription.

Le recensement est dématérialisé et accessible à partir de la plateforme des inscriptions en ligne (IEL) (<https://inscription.cnfpt.fr/>), via le menu :

*Mes inscriptions / Dispositifs préparation concours / examens professionnels*

Le service accompagnement des parcours professionnels se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : [sapp@cnfpt.fr](mailto:sapp@cnfpt.fr)

Je vous remercie de bien vouloir procéder à une large diffusion de ces informations auprès des services et agents concernés au sein de votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe OURSIN